

**PROCÈS-VERBAL - Réunion de comité directeur de la ligue
Nouvelle Aquitaine Savate B. F. et D.A.
du 12 Octobre 2025
A Braud St Louis (33)**

Ordre du jour de la réunion :

- Retour sur la réunion concernant les dysfonctionnements survenus lors du Gala du 31/05/2025 organisé à Montpon Menesterol par le club Corios Boxing Club
- Décision sur le règlement de l'aide au gala initialement prévue
- Décision sur la suppression de possibilité d'aide de la ligue aux clubs organisateurs de gala et modification du règlement intérieur (article 3.4)
- Questions diverses.

Membres du comité directeur présents :

Mr BARRERE Stéphane (Président), Mr BIBARD Clément (Trésorier), Mme DA SILVA Sylvie (Vice-Présidente), Mr GUERRY Mathieu (Secrétaire), Mme ANTONIAZZI Marianne (Vice-Présidente). Mme GASPERONI Sandrine (Membre)

Membres invités présents :

Mr Fraigneau Jacques (Président CD 24), Rémy MECENE (salarié Ligue)

La réunion débute à 9h40

Le Président Stéphane Barrère prend la parole et effectue un retour rapide sur la réunion qui vient de se dérouler et à laquelle tous les membres du Comité Directeur ont assisté.

Confirmation est faite qu'il y a bien eu des manquements dans l'organisation et la tenue du gala. Toutefois, tous les membres sont conscients des difficultés qui se présentent lors de ce type de manifestation.

Le président propose ensuite que malgré les dysfonctionnements et afin d'éviter la mise en difficulté financière du club, l'aide initialement prévue (vacations des officiels avec un

montant maximum de l'aide de 700€) soit tout de même versée, déduction faite des avances et frais déjà réglés par la Ligue (Frais de déplacement de Franco Di Guglielmo notamment)

La proposition est soumise au vote.

Vote et acceptation de la proposition à l'unanimité des membres présents

Le président propose ensuite qu'à l'avenir la Ligue n'intervienne plus financièrement dans les galas organisés par les clubs. Les clubs organisateurs s'engageront seuls sans soutien de la ligue. L'article 3.4 du règlement intérieur sera modifié en ce sens.

La proposition est soumise au vote.

Vote et acceptation de la proposition à l'unanimité des membres présents

Aucune question complémentaire n'ayant été posée, la séance est levée à 9h55

Fait à Libourne, le 14 Octobre 2025

M Barrère Stéphane
Président



M Guerry Mathieu
Secrétaire

